



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Notes

numéro 1  
juillet 2022

## Les départs d'élèves du premier degré scolarisés en Ile-de-France se sont accentués après les deux premiers confinements, principalement vers la façade atlantique et le pourtour méditerranéen

Entre les années scolaires 2019 et 2021, les élèves franciliens scolarisés dans le premier degré ont davantage déménagé. Déjà en 2019, les élèves partant de la région francilienne étaient deux fois plus nombreux que ceux accueillis en retour. En 2021, ce rapport s'est fortement dégradé (quatre élèves sortants de la région pour un élève entrant) sous l'effet d'une hausse de 72 % des départs. L'attractivité traditionnelle de l'Oise, des départements de la façade atlantique (en particulier de la Gironde) ainsi que des départements du pourtour méditerranéen s'est renforcée. Dans le même temps, sont apparus des mouvements de familles plus importants de la région Île-de-France vers des départements limitrophes comme l'Eure, l'Eure-et-Loir et le Loiret.

Au sein même de la région, les mobilités entre départements franciliens ont également augmenté mais à un rythme moindre. Ces flux d'élèves traduisent un mouvement centrifuge de Paris et la petite couronne vers les départements de la grande couronne. Paris pâtit donc du rapport entrants / sortants le plus dégradé (environ un entrant pour trois élèves sortants) tandis que dans les départements de la grande couronne, un quasi équilibre se fait entre les départs d'élèves qui quittent la région et les arrivées d'autres élèves qui s'y installent en provenance de Paris et de sa proche banlieue.

Enfin, dans chaque département, les déménagements d'une commune à l'autre esquissent également sur la période des zones d'attractivités locales parfois en lien avec le développement de nouveaux moyens de transports ou de l'évolution locale de l'offre de logements.

### *Les départs d'Île-de-France augmentent fortement après le premier confinement, confirmant l'attractivité de la façade atlantique et du pourtour méditerranéen*

De 2019 à 2021, parmi les élèves scolarisés en grande section de maternelle et en élémentaire dans les académies d'Île-de-France et résidant dans la région, les élèves quittant le territoire régional ont, chaque année, été plus nombreux que ceux s'y installant. Ce déficit migratoire, estimé à près de 5 000 élèves en 2019, s'est creusé à 8 100 élèves en 2020 et atteint 11 700 élèves en 2021, après les deux premiers

confinements liés à la crise sanitaire du Covid-19 (*Source et méthodes*). Ce creusement s'explique par une augmentation du nombre des départs beaucoup plus prononcée que celle des arrivées (+72 %, contre -0,2 % en 2021). Au final, alors que 2,2 élèves sortaient d'Île-de-France pour 1 entrant en 2019, le rapport s'élève à 3,8 élèves sortants pour 1 entrant en 2021.

SERVICES STATISTIQUES ACADEMIQUES DE CRETEIL, PARIS ET VERSAILLES

Jonathan DUVAL, Bruno FLOTTE [ce.ssa@ac-paris.fr](mailto:ce.ssa@ac-paris.fr)

avec les contributions de

Audrey GAUTHIER, Yannick LAMBOLEZ, Claudia TAMAYO [ce.papp@ac-creteil.fr](mailto:ce.papp@ac-creteil.fr)

Saïd BENABDALLAH, Sophie LEHOUELLEUR, Stéphanie MAS [ce.dapep@ac-versailles.fr](mailto:ce.dapep@ac-versailles.fr)

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

Sur la période observée, la région francilienne est en déficit migratoire avec la totalité des régions métropolitaines et ce déficit s'est accentué avec chacune d'entre elles (*figures 1*). Ce n'était pas le cas pour les départements d'Outre-Mer en 2019 mais en 2021, seules les régions Guyane et Mayotte continuent à envoyer plus d'élèves qu'à en recevoir d'Île-de-France dans les niveaux considérés. En 2021, la région Nouvelle-Aquitaine est le premier pôle d'attractivité des familles franciliennes puisqu'elle reçoit entre 7 et 8 fois plus d'élèves qu'elle n'en envoie vers la région Île-de-France. Les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne complètent ce podium avec un rapport entre élèves sortants et entrants en Ile-de-France compris entre 6 et 7 élèves. Elles sont suivies des régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Normandie, illustrant ainsi la préférence des franciliens pour la façade atlantique et le pourtour méditerranéen.

A l'opposé, les flux entre l'Île-de-France et le quart Nord-Est de la métropole sont les plus faibles mais toujours au détriment de la région Île-de-France : en 2021, deux fois plus d'élèves franciliens déménagent vers la région Grand-Est

### **Le département de l'Oise reste la première destination des élèves franciliens déménageant hors de la région**

En nombre de mouvements entrants et sortants, le département de l'Oise conserve les échanges les plus importants avec l'Île-de-France en 2021 comme en 2019. En 2021, avec plus d'un millier d'élèves qui quittent l'Île-de-France pour l'Oise, soit près de 3,5 fois plus que le nombre d'entrées d'Isariens en Île-de-France, le déficit migratoire de l'Île-de-France avec ce département est équivalent à celui de la région Île-de-France avec le département de la Gironde. Département non francilien le plus proche de la capitale, l'Oise dispose d'un réseau ferré grandement intégré à celui d'Île-de-France, ce qui peut expliquer ces flux.

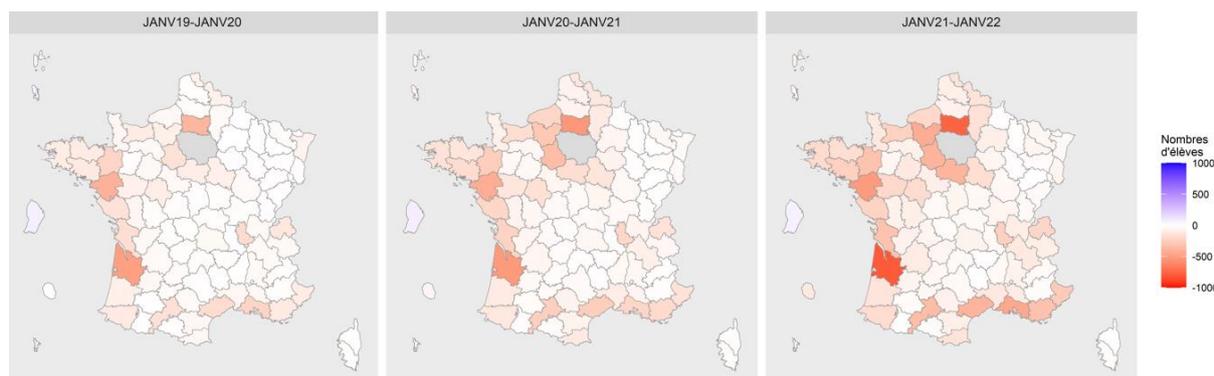
L'Oise semble, par ailleurs, être la tête de pont d'un phénomène apparu en 2020 et accentué en 2021, à savoir des mobilités résidentielles vers des départements limitrophes de l'Île-de-France, particulièrement vers les départements situés à l'ouest et au sud de la région à savoir l'Eure,

et 2,5 fois plus d'élèves déménagent vers la Bourgogne-Franche-Comté que d'élèves de ces régions emménageant en région Île-de-France.

Au niveau départemental, l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine est spécifiquement portée par celle du département de la Gironde, qui, en 2021, attire plus de dix fois plus de familles franciliennes qu'elle n'en envoie en région Île-de-France. L'année 2021 se singularise par une forte augmentation du déficit migratoire vis-à-vis de ce département avec un creusement du solde de 58% en faveur du département aquitain. Ainsi, près de 900 élèves franciliens sont partis s'installer en Gironde pendant l'année. Plus largement, l'analyse départementale illustre l'attractivité des grandes métropoles régionales de l'Ouest et du Sud (Bordeaux, Nantes, Marseille, Montpellier ou encore Toulouse) dont les départements présentent des soldes migratoires avec la région Île-de-France très nettement en leur faveur et en creusement sur ces 3 dernières années. Les flux avec le département du Rhône, et donc avec la métropole de Lyon, sont en revanche un peu plus équilibrés.

l'Eure-et-Loir et le Loiret. Ces trois départements comptent parmi ceux vis-à-vis desquels le déficit migratoire s'est le plus creusé. Ainsi, à eux trois, ils accueillent, en 2019, environ 60% d'élèves de plus qu'ils n'en envoyaient en Île-de-France, un rapport qui a été multiplié par plus de 4 en 2021. Peut-être faut-il y voir en filigrane les premiers effets d'une transformation des modes de travail avec l'avènement d'un télétravail plus massif autorisant un habitat plus éloigné de son lieu de travail et permettant ainsi de profiter à la fois du tissu économique francilien et de prix immobiliers plus abordables (*Brajon et al, 2022*). Les départements limitrophes de l'est de l'Île-de-France que sont l'Aisne, la Marne ou l'Aube et, dans une moindre mesure, l'Yonne, profitent moins de ce dynamisme des flux. Ces mobilités résidentielles proches de la région Ile-de-France, à l'instar des mobilités résidentielles plus lointaines, se singularisent par un fort tropisme pour l'ouest du territoire métropolitain.

**Figures 1 : Solde migratoire estimé de l'Île-de-France avec les autres régions de 2019 à 2021**



Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les secteurs publics et privés sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

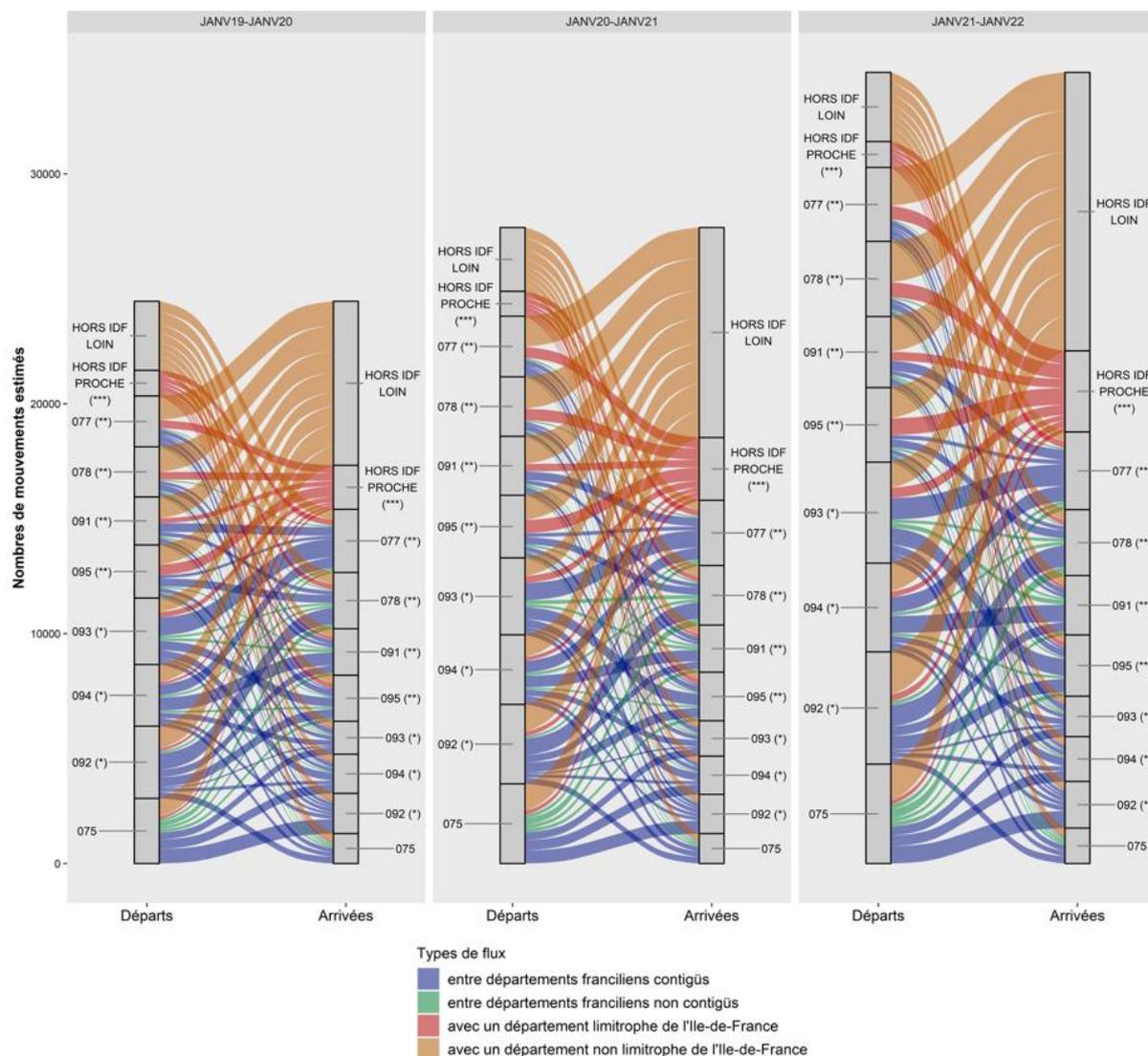
Lecture : entre janvier 2021 et janvier 2022, on estime que le département de la Gironde a accueilli environ 800 élèves franciliens de plus que le nombre d'élèves girondins qui se sont installés pendant l'année en Île-de-France.

### **Au sein de la région francilienne, les mobilités résidentielles se font majoritairement du centre vers la périphérie et entre départements limitrophes**

Au-delà des échanges avec le reste de la France, la région Île-de-France est traversée, en son sein, par des mobilités résidentielles entre les différents départements qui la composent. En 2021, ces mouvements internes sont légèrement moins importants que les mobilités résidentielles d'élèves franciliens hors de l'Île-de-France. C'était l'inverse en 2019, les mobilités franciliennes ayant cru à un rythme moins soutenu entre 2019 et 2021 que les mobilités vers la province (+31 %, contre +75 %). En 2021 comme en 2019, les familles d'élèves déménagent d'abord des départements centraux vers la périphérie et vers les départements contigus. La moitié des mobilités au sein de l'Île-de-France sont, principalement, le fait d'une dizaine de flux entre départements franciliens, qui restent quasi inchangés entre 2019 et 2021. Les mobilités résidentielles se font, d'abord, de la Seine-Saint-Denis vers la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine vers les Yvelines, de Paris vers les Hauts-de-Seine et, enfin, du Val-de-Marne vers l'Essonne. Tous les flux franciliens n'ont pas augmenté avec la même ampleur pendant cette période: les flux les plus dynamiques sont ceux de la Seine-Saint-Denis vers le Val-d'Oise (+88 %), du Val-de-Marne vers l'Essonne (+47 %) et des Hauts-de-Seine vers le Val-d'Oise (+43 %).

Ces flux interdépartementaux, qu'ils soient intrarégionaux ou non, dessinent des réalités territoriales assez hétérogènes (figures 2). Les départements de Paris et de la petite couronne se différencient par un déficit d'élèves sortants par rapport aux élèves entrants: ce rapport s'échelonne de 2 élèves sortants pour 1 entrant dans le Val-de-Marne à environ 2,5 dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis et jusqu'à près de 3 dans la capitale. Parmi ces quatre départements, Paris se distingue par le plus petit nombre d'élèves entrants, qu'ils soient d'Île-de-France ou d'ailleurs, derrière la Seine-Saint-Denis. Dans le même temps, le département des Hauts-de-Seine est, à la fois, le département francilien ayant le plus d'élèves déménageant et celui dans lequel ces départs ont le plus augmenté depuis 2019 (+57 %). Lorsqu'ils quittent les Hauts-de-Seine, 44 % des élèves quittent l'Île de France, soit près de 9 points de plus que les élèves qui quittent la Seine-Saint-Denis. Enfin, si les trois départements de la petite couronne ont un rapport entrants /sortants moins dégradé que Paris, c'est parce qu'ils bénéficient de l'apport d'élèves venus de la capitale. À eux trois en 2021, ils accueillent 37 % des élèves qui quittent Paris mais cette proportion est en baisse de 10 points depuis 2019 au principal profit des départs vers des départements hors de l'Île-de-France (+8,5 points).

**Figures 2 : Mobilités interdépartementales estimées en Île-de-France et avec d'autres régions de 2019 à 2021**



(\*) départements franciliens de la petite couronne  
 (\*\*) départements franciliens de la grande couronne  
 (\*\*\*) départements à la périphérie de la région Île-de-France

Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les secteurs publics et privés sous contrat en janvier N ou janvier N-1.  
 Lecture : En 2021, 2,8 fois plus d'élèves partent de Paris que ceux qui s'y installent. Les départs de la capitale se font pour 37 % vers des départements franciliens limitrophes et principalement vers les Hauts-de-Seine, pour 41 % vers des départements non franciliens et le reste (22 %) vers la petite couronne. À l'inverse, plus de la moitié des élèves qui sont installés à Paris pendant l'année résidaient auparavant en petite couronne.

### **Dans la grande couronne, un quasi équilibre entre les départs et les arrivées d'élèves**

Les flux entrants et sortants sont plus équilibrés dans les départements du pourtour francilien où les départs se font majoritairement vers des départements non franciliens. C'est le cas des trois quarts des départs d'élèves du département des Yvelines. Une part importante de ces départs se font vers les départements limitrophes de l'Île-de-France, particulièrement pour les élèves qui quittent le Val-d'Oise (22 % des départs), les Yvelines (20 %) et la Seine-et-Marne (18 %), illustrant la dynamique des

échanges avec les départements au nord et à l'ouest de l'Île-de-France. Au sein de la grande couronne, la Seine-et-Marne fait plus que compenser ses départs par des arrivées d'élèves venus des autres départements franciliens. En 2021, il est, d'ailleurs, le premier département d'accueil d'élèves venus des autres régions françaises, suivi, de peu, par les Yvelines. Les soldes migratoires de l'Essonne et surtout du Val-d'Oise sont un peu plus en leur défaveur : soit un élève entrant pour 1,2 élève sortant.

Néanmoins, à l'inverse de la situation de l'Essonne, la situation du Val-d'Oise s'est peu dégradée en 3 ans car le département a bénéficié, depuis 2019, à la fois de la plus forte

croissance du nombre d'entrants (+34 %) et de la plus faible augmentation du nombre de sortants de tous les départements franciliens (+42 %).

### **À l'échelle communale, Paris et le nord des Hauts-de-Seine sont parmi les zones les plus affectées par des départs hors Île-de-France**

La localisation communale de l'ensemble des mobilités résidentielles observées de 2019 à 2021 permet d'apprécier certaines réalités infra-départementales: aucune commune d'Île-de-France ne reçoit plus d'élèves de province qu'elle n'en voit partir hors de la région (cartes 7). Paris et quelques communes des Hauts-de-Seine, limitrophes de la capitale au sud et au nord du département (de Levallois-Perret à Puteaux, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux), se caractérisent par un très grand nombre de mouvements et un rapport d'élèves sortants et entrants particulièrement défavorable (jusqu'à moins d'un entrant pour cinq élèves sortants). Dans la grande couronne, les mouvements d'entrées et de sorties se concentrent au nord dans un territoire constitué par Argenteuil et la Vallée de Montmorency jusqu'à Cergy, et pour les Yvelines, dans les

communes frontalières des Hauts-de-Seine et sur une ligne allant de Versailles à Trappes. Dans les Yvelines, des villes comme Versailles ou Rambouillet compensent, en partie, ces départs par des arrivées de familles venues d'autres régions françaises. Au sud, dans l'Essonne, les mobilités extrarégionales se concentrent dans les communes situées sur une ligne reliant Massy à Corbeil-Essonnes, les villes les plus au sud de cette ligne ayant un rapport d'élèves sortants / entrants moins défavorable que les autres communes du département. Enfin, en Seine-et-Marne, la zone dense frontalière de la petite couronne et les villes de Melun et Meaux sont les principaux foyers de mobilités. Les flux avec le reste de la France sont, cependant, plus équilibrés dans les villes du sud du département (Melun, Nemours, Montereau-Fault-Yonne).

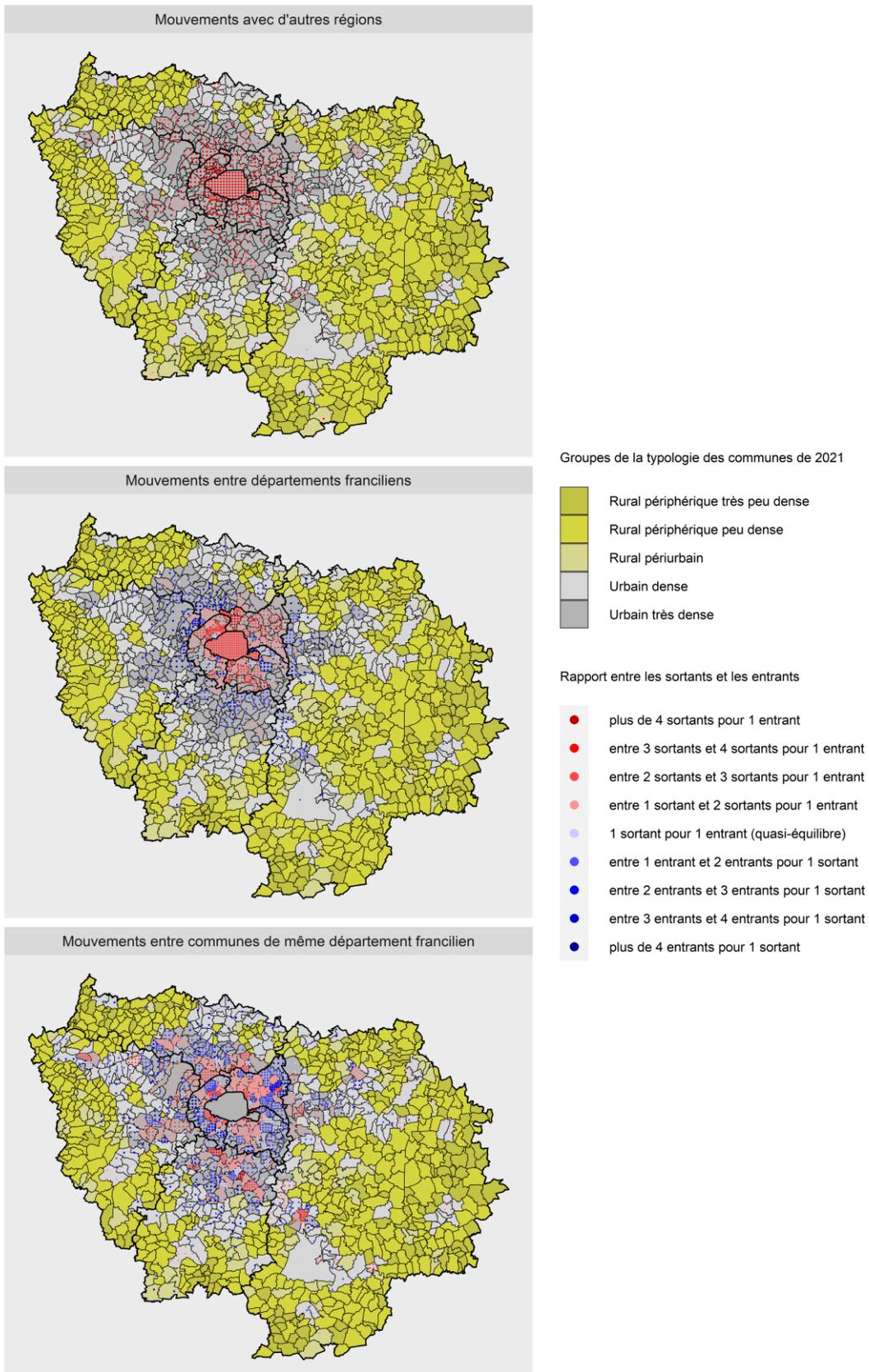
### **Dans la grande couronne, les communes les plus proches de Paris bénéficient des mouvements internes à la région**

Les mobilités entre départements de la région sont en faveur de la grande couronne et en défaveur de la plupart des communes de la petite couronne: Paris, le nord des Hauts-de-Seine et les communes du pourtour sud parisien, l'est du Val de Marne mais aussi l'est de la Seine-Saint-Denis sont les principaux foyers de départs vers d'autres départements franciliens. Au sein de la petite couronne, des zones accueillent des élèves, notamment de Paris, en nombre parfois plus importants que le nombre d'élèves partis dans d'autres départements: c'est le cas dans le sud des Hauts-de-Seine, dans des communes comme Meudon, Clamart, Sceaux ou Antony, ainsi que dans le Val de Marne, dans des communes situées à l'est du bois de Vincennes (Nogent-sur-Marne, Joinville-le Pont, Saint-Maur-des-Fossés). En Seine-Saint-Denis, le rapport sortants / entrants est presque partout défavorable et particulièrement à Saint-Denis. Seules les villes des Lilas ou de Romainville compensent leurs départs.

nouvellement arrivantes issues d'Île-de-France permettent, ainsi, de compenser tout ou partie des départs d'élèves en dehors de la région. À ce titre, les villes situées dans la boucle sud de la Seine autour de Chatou et du Vésinet accueillent jusqu'à 5 fois plus d'entrants venus d'Île-de-France que d'élèves qui quittent la ville pour un autre département francilien. Les mêmes rapports très favorables s'observent dans certaines villes de Seine-et-Marne (Mitry-Mory, Bussy-Saint-Georges). Les situations du Val d'Oise et de l'Essonne sont, à ce titre, plus contrastées. Dans le Val d'Oise, une zone d'attraction régionale se distingue au nord d'Argenteuil, dans des communes bien reliées à la capitale par la ligne H du transilien et le RER C, et une zone au solde migratoire négatif au sud-est réunit des communes plus défavorisées comme Sarcelles, Gonesse ou Garges-lès-Gonesse. De même, des polarités apparaissent en Essonne, entre, d'une part, des zones d'attraction le long de la vallée de Chevreuse ou autour de Savigny-sur-Orge et, d'autre part, des communes comme Corbeil-Essonnes ou Evry-Courcouronnes qui comptent vis-à-vis des autres départements franciliens jusqu'à 2 fois plus d'élèves sortants que d'élèves entrants.

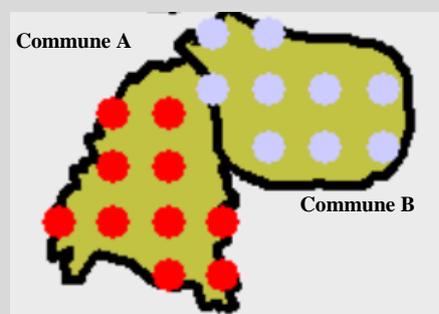
Dans la grande couronne, et en particulier dans les Yvelines et la Seine-et-Marne, les flux interdépartementaux régionaux sont presque partout à l'avantage des communes. Ces familles

## Cartes 1 : ensemble des mobilités de 2019 à 2021 par commune francilienne



## Note méthodologique

Chaque carte comporte une double analyse thématique par commune. La première représente en nombre de points, sur une période de 3 années, entre janvier 2018 et janvier 2022, la totalité des mouvements enregistrés dans la commune, avec un point qui équivaut à 45 mouvements. La seconde colore ces points selon le ratio nombre de mouvements sortants sur nombre de mouvements entrants. Les teintes rouges sont associées à plus de mouvements sortants que de mouvements entrants, les teintes bleues à moins de mouvements sortants que de mouvements entrants.



	Mouvements			Nombre de points (seuil fixé à 45)	Ratio Sortants sur Entrants
	Entrants	Sortants	Total		
Commune A	163	330	493	10	2.02
Commune B	294	115	409	9	0.39

Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les secteurs publics et privés sous contrat entre janvier 2019 et janvier 2022.

Plus finement, les mobilités entre deux communes d'un même département<sup>1</sup>, mettent à jour les dynamiques locales (cartes 1). Ces mobilités de proximité, nombreuses, participent, là encore, à définir des zones d'attraction à l'échelon départemental. Ainsi, le mouvement centrifuge observé à l'échelle du département peut également se lire à l'échelle de chacun des départements de la petite couronne, avec des mouvements de familles vers les communes plus éloignées de la capitale. L'accessibilité, une nouvelle offre de transport ou de logements ou encore des particularismes locaux peuvent aussi expliquer des pôles, plus isolés, de forte ou de moindre attractivité : Neuilly-sur-Seine, Romainville, Clichy-sous-Bois en sont des exemples (Louchard et al, 2018). Au sein de la grande couronne, un net mouvement vers les communes moins denses du nord-est du département se dessine dans le Val d'Oise. De

même, d'autres mouvements centrifuges s'observent également autour des pôles urbains d'importance plus locale comme Meaux et Melun en Seine-et-Marne, Mantes-la-Jolie dans les Yvelines ou encore Cergy. Dans l'Essonne, les mêmes communes déjà citées entre Massy et Corbeil-Essonnes apparaissent comme des zones de départs, à l'image des autres types de mobilités déjà décrites.

Il est tentant de vouloir lier les différents mouvements décrits à des critères sociaux mais la sociologie des élèves du premier degré n'est que partiellement connue : seule l'est celle des élèves de CM2 une fois ceux-ci entrés au collège. La plus forte progression de la mobilité résidentielle des élèves entre les rentrées scolaires 2019 et 2021 serait celle des familles des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées (encadré 1).

## Les déménagements vers les communes rurales sont plus fréquents mais encore rares

Les représentations cartographiques font volontairement l'impasse, par souci de lisibilité, sur les flux les plus faibles et concentrent, de fait, l'analyse sur les communes les plus peuplées. La représentation ne travestit pas, pour autant, la réalité des mobilités, tant la très large majorité des mouvements au sein de l'Île-de-France se fait entre communes urbaines très denses ou denses (environ 9 mobilités sur 10).

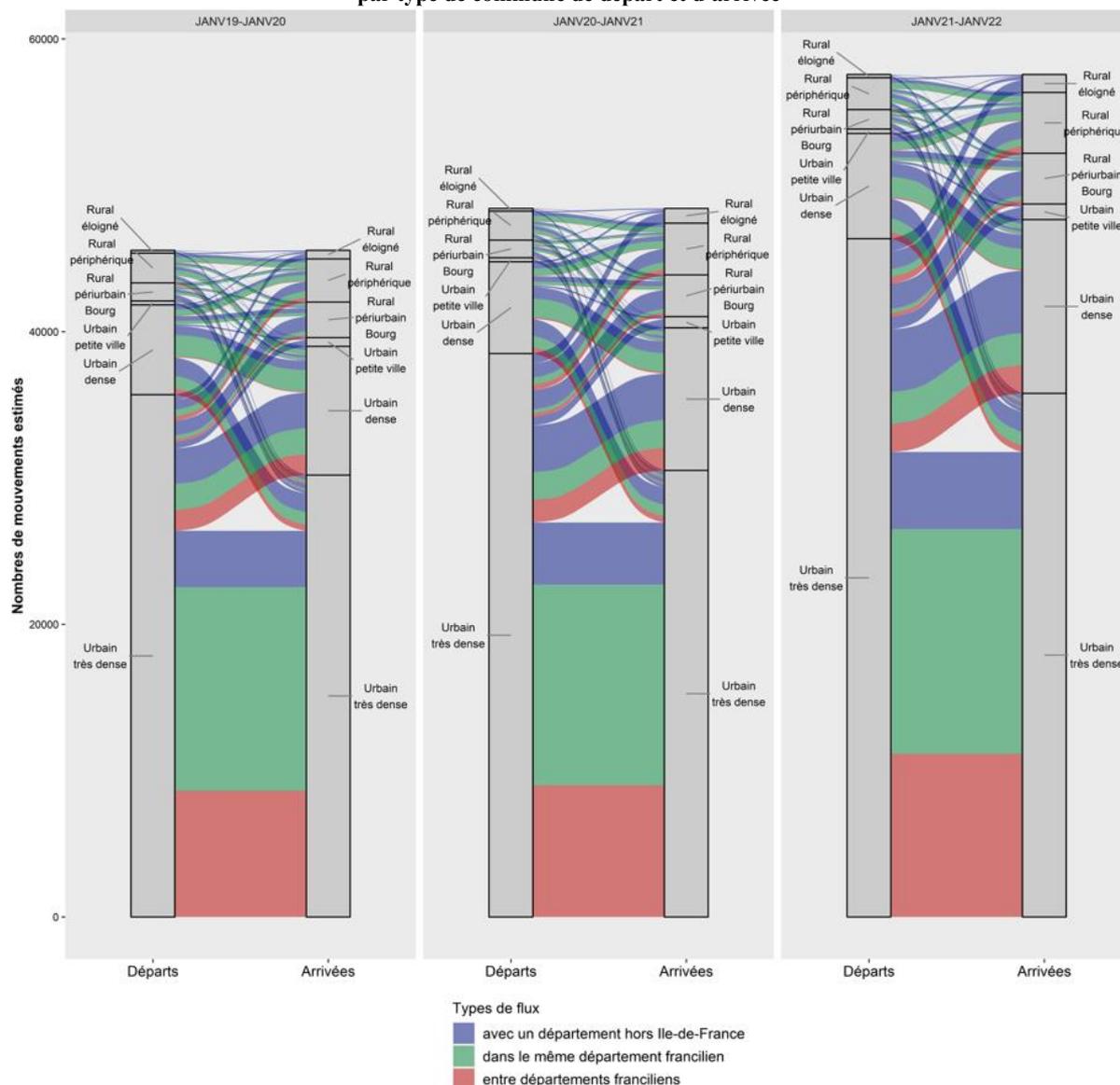
Toutefois, un mouvement de familles résidant dans des zones urbaines qui déménagent vers des communes plus rurales de la région parisienne peut être identifié : il concerne moins de 7 % des mouvements d'élèves au sein de l'Île de France chaque année depuis 2019 (figures 3). Les mouvements inverses, qu'ils soient interdépartementaux ou pas, sont plus rares, si bien que les communes rurales de la région gagnent chaque année des élèves du fait des

<sup>1</sup> A l'aune de cette définition, les mobilités entre deux arrondissements parisiens ne sont pas comptabilisées, Paris constituant une seule et même commune.

mouvements migratoires au sein de la région. Le solde migratoire leur était ainsi favorable, estimé à moins de 1 400 élèves en 2021. Le départ de familles franciliennes vers des communes rurales, hors de la région et éloignées

de l'influence des grands pôles urbains, reste marginal. Ces départs, qui ne concernent que 2 % de l'ensemble des mouvements recensés ont, cependant, doublé entre 2019 et 2021.

**Figures 3 : Mobilité interdépartementale en Île-de-France et avec d'autres régions de 2019 à 2021 par type de commune de départ et d'arrivée**



Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les secteurs publics et privés sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

#### Pour en savoir plus

- Brajon D, Leroi P, « Le télétravail s'installe durablement », *Note rapide n°930*, IAU Ile-de-France, janvier 2022.
- Croguennec Y., Dieusaert P., « Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, au collège et en seconde à la rentrée 2021 », *Note d'information n° 22.25*, MENJ-Depp, juillet 2022.
- Delance P., Vignolles B., « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », *Insee Références édition 2017 - Les conditions de logement en France*, 2017.
- Observatoire des territoires, « Les mobilités résidentielles en France : tendances et impacts territoriaux », *rapport*, 2018.
- Louchart P., Beaufils S., Bidoux P-E, Chometon E., Losie J., « Les tensions sur l'immobilier freinent les déménagements en Ile-de-France », *Note rapide n°767*, IAU Ile-de-France/Insee Ile-de-France, février 2018.

## Une mobilité plus importante des familles favorisées

En Île-de-France, les élèves issus des classes sociales moyennes à très favorisées sont plus mobiles que ceux des classes sociales défavorisées : 7,8 % à 8,0 % ont changé de commune de résidence en 2021, contre 6,5 % pour les élèves des classes sociales défavorisées. La crise sanitaire du Covid-19 a conduit les familles à être plus mobiles, notamment celles issues des classes sociales très favorisées et, dans une moindre mesure, les classes sociales favorisées : deux ans avant, leur taux de mobilité était inférieur respectivement de 0,9 et 0,3 point (contre +0,1 point pour les classes moyennes et +0 point pour les classes défavorisées).

Les élèves des classes sociales défavorisées changent moins souvent de département de résidence au sein de l'Île-de-France que les autres catégories sociales (1,3 %, contre 1,7 % à 1,9 %) et partent également moins souvent hors Ile-de-France (0,9 %, contre 1,2 % à 1,4 %).

Entre 2019 et 2021, la mobilité hors de l'Île-de-France des familles d'élèves les plus favorisées a fortement augmenté de 1,0 % à 1,4 %. A Paris, les départs des catégories sociales très favorisées et favorisées sont bien plus importants qu'en 2019, alors que les catégories moyennes à défavorisées sont moins mobiles qu'avant la crise sanitaire. Dans la petite couronne, les départs sont un peu plus nombreux vers les autres départements de l'Île-de-France et hors d'Île-de-France, pour toutes les catégories sociales. Dans la grande couronne, la situation diffère par département, sans doute liée aux particularités des territoires.

*L'origine sociale n'est pas renseignée de façon exhaustive dans les bases scolarité du 1<sup>er</sup> degré. La mobilité résidentielle n'a pu être caractérisée selon l'origine sociale que pour les élèves de CM2. Leurs origines sociales sont déduites à partir des bases scolarité du 2<sup>nd</sup> degré, une fois ces élèves passés en 6<sup>ème</sup>.*

## Source et méthodes

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Croguennec et Dieusaert, 2022), qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire, d'une part, et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre<sup>1</sup>.

Dans le cadre de ces appariements, le caractère mobile ou non de 94,4 % des élèves du premier degré à la rentrée 2021 et entrant dans le champ de l'étude ont été retrouvés dans les bases élèves de la rentrée 2020 au niveau national. Dans le cadre de cette étude sur la région Ile-de-France, le taux d'appariement est estimé à 97,1 % en 2019, 97,3 % en 2020 et 98,1 % en 2021. Par conséquent, les effectifs estimés présentés dans cette note sont calculés en multipliant l'effectif observé dans les bases mobilités par l'inverse du taux d'appariement pour l'année considérée.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude<sup>1</sup>.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont a priori surreprésentées dans les régions frontalières, dans les Drom et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines. Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

L'étude nationale porte sur l'ensemble des élèves du champ scolarisés en France alors que les études académiques portent, pour l'essentiel de leurs résultats, sur un champ restreint aux élèves scolarisés dans les établissements de leur académie. Cette dernière restriction de champ peut conduire à écarter du champ des études académiques les élèves résidant sur le territoire mais scolarisés dans une autre académie. Elle limite, par ailleurs, l'étude des mobilités résidentielles des élèves scolarisés dans une académie mais résidant dans une commune extérieure à l'académie.

Enfin plus spécifiquement, l'étude francilienne se limite à la prise en compte des mobilités dans le 1<sup>er</sup> degré, de la grande section de maternelle au CM2. Les élèves inscrits en très petite et petite section ne sont pas non plus pris en compte. En effet, la source utilisée, à savoir les extractions Diapre, ne permet pas de disposer de la commune de résidence de l'année scolaire antérieure de ces élèves, car ils n'étaient pas scolarisés auparavant.